

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
Denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Madame Anne-Claude Demierre
Route des Cliniques 17
Case postale
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 9 septembre 2020

http://www.swisstribune.org/doc/200909DE_AD.pdf

Concerne escroquerie d'Etat / témoignage

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

J'accuse réception de votre courrier daté du 24 août 2020. Les faits cités dans la demande¹ d'enquête parlementaire, qui ont déclenché une enquête au Parlement vaudois, sont suffisamment graves pour que la Présidente de l'Etat, que vous êtes, ne ferme pas les yeux sur ces pratiques qui font frémir.

Je vous rends attentive que les autorités compétentes selon vous pour traiter le cas, à savoir la Direction de la sécurité et de la justice fribourgeoise (DSJ), ont déjà été contactées à maintes reprises. Le problème n'a pas été résolu. Au contraire, le silence de la (DSJ) pourrait être pris, par ceux qui utilisent des pratiques qui font frémir, comme un signe d'accord tacite.

C'est d'autant plus grave que l'ancien Président du Grand Conseil, M. Bruno BOSHUNG, a tout de suite compris que les interventions des Bâtonniers décrites dans la demande d'enquête parlementaire violaient les droits des citoyens. Me Maurice ROPRAZ, qui est un avocat chevronné, le sait aussi.

Je vous transmets ci-joint le courrier² que j'ai envoyé au CMAG, où il est mentionné que vous êtes copiée. Vous saurez que je vais demander votre témoignage comme le mentionne le courrier, devant un Tribunal neutre et indépendant. Ce sera l'occasion de pouvoir décrire ces pratiques qui font frémir qu'utilisent par exemple le Procureur Jean-Luc Mooser.

Je vous mets aussi en copie le dernier e-mail échangé avec M. Bertrand Tschanz, dont vous avez reçu la copie. Il montre l'amnésie de la Juge Sonia Bulliard Grosset dans cette affaire de saisie, où elle parle du Procureur général du Canton de Vaud, soit Eric COTTIER.

Je considère que c'est votre devoir de Présidente du Conseil d'Etat d'aviser le Parlement que des Procureurs appliquent des pratiques qui font frémir, qui violent les droits des citoyens les plus faibles. Ce courrier sera invoqué en justice.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/200909DE_AD.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/200908DE_CM.pdf